



22 février 2023

Hon. Jean-Yves Duclos
Ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
hcminister.ministresc@hc-sc.gc.ca

Hon. Carolyn Bennett
Ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
téléphone : 1-877-968-7643



Actuellement, il existe au Canada des lois fédérales sur le tabac, les produits du vapotage et le cannabis^{3,4}. Le plus souvent, l'objectif de ces lois est d'empêcher le public d'être trompé ou induit en erreur en ce qui a trait aux risques pour la santé, et de sensibiliser la population à ces risques.

En vertu de la , le gouvernement a le pouvoir d'imposer immédiatement l'étiquet



- couvrent six domaines thématiques définis (p. ex., le risque de cancer, les autres effets sur la santé, la violence, les risques liés à la grossesse, la conduite en état d'ébriété et les dangers pour les jeunes).
- Adopter une information statique sur la consommation standard (c.-à-d. le nombre de verres par contenant) de concert avec la publication prochaine des Repères canadiens sur l'alcool et la santé.
 - S'assurer de mettre en évidence les éléments de l'étiquette sur le contenant : proportion de l'espace d'affichage, lisibilité, contraste des couleurs et images à l'appui du message.
 - Présenter sur tous les produits alcoolisés des renseignements nutritionnels sous la forme d'un tableau de la valeur nutritive simplifié obligatoire indiquant la teneur en calories.

En outre, les conclusions d'une étude sur l'étiquetage menée au Yukon (l'une des plus connues sur l'efficacité des étiquettes de mise en garde contre l'alcool) ont montré que grâce à cette mesure les consommateurs étaient plus conscients et mieux informés quant aux risques pour la santé, au nombre de verres standard dans les contenants d'alcool et aux directives nationales en matière de consommation d'alcool, et que cela les amenait à réduire leur consommation de boissons alcoolisées^{6,7,8,9}. Il s'agit de la première étude sur l'efficacité réelle des étiquettes de mise en garde contre l'alcool pour ce qui est d'informer les buveurs des risques liés à l'alcool et de réduire leur consommation. Les résultats auxquels elle a donné lieu justifient l'appel à l'obligation d'apposer des informations relatives à la santé sur les contenants d'alcool au Canada. Plusieurs articles universitaires ont été publiés sur l'étude et peuvent être consultés dans la recherche sur l'étiquetage des produits alcoolisés menée dans les territoires nordiques



CC: Jennifer Saxe
Directrice générale
Direction des substances contrôlées
Santé Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Jennifer.saxe@hc-sc.gc.ca